Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 1 1 AVR. 2023

ID: 074-200011773-20230407-D_2023_0117-AU

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE **LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET:

DECISION DU PRESIDENT

ESPACE CLAUDIUS VUARGNOZ À CRANVES SALES - CONVENTION ANNEXE AU BAIL COMMERCIAL A **INTERVENIR AVEC** L'ASSOCIATION ADTP.

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-27 de son annexe;

D_2023_0117

L'association ADTP a accepté les termes du nouveau bail commercial allant du 01/04/2023 au 31/03/2032.

Conformément aux dispositions du bail, il est proposé la passation d'une convention annexe sous seing privé qui régit les conditions générales d'occupation de l'espace mutualisé, celui-ci étant partagé entre tous les occupants, pour la période du 01/04/2023 au 31/03/2032.

La convention annexe, objet de la présente décision, mentionnera également le descriptif des charges incombant au preneur ainsi que leurs répartitions.

Le Président DÉCIDE :

D'APPROUVER les termes de la convention annexe au bail commercial à intervenir avec l'association ADTP au sein de l'espace Claudius VUARGNOZ.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

Signé par : Gabriel DOUBLET Date : 07/04/2023 Qualité : Agglo - Presidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.